

Image not found or type unknown



retrait de l'autorité parentale

Par **Echizen**, le **16/04/2019** à **11:38**

Bonjour,

J'ai lu que pour la procédure de retrait de l'autorité parentale, il faut que la demande soit faite auprès du tribunal de grande instance (TGI) du lieu de résidence du parent contre lequel l'action est exercée.

Parent qui abandonne l'enfant, nous ne savons pas dans quelle ville où le parent se trouve.

Comment faire donc?

Cordialement